

Février 2008

**Version préliminaire du
programme de traduction
V 2.2**



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Résumé | 3 |
| 2. Déclaration de mission et présentation | 6 |
| 3. Définitions | 9 |
| 4. Classement des documents | 10 |
| 4.1 Cadre relatif à la traduction | 10 |
| 4.2 Critères de décision de traduction | 12 |
| 4.3 Conventions d'affectation de noms et de numérotation | 13 |
| 4.4 Site Web multilingue ICANN.org | 15 |
| 5. Modèle de gestion des ressources | 16 |
| 5.1 Modèles de traduction | 16 |
| 5.2 Modèle de gestion des ressources recommandé | 17 |
| 6. Approche de l'interprétation | 19 |
| 6.1 contexte | 19 |
| 6.2 Langues | 19 |
| 6.3 Gestion des ressources | 20 |
| 6.4 Technologies de traduction | 21 |
| 6.5 Normes terminologiques et de traduction | 23 |
| 7. Annexe A : Statistiques du site Web de l'ICANN | 25 |
| 8. Annexe B : Statistiques relatives aux conférences de l'ICANN | 29 |

1. Résumé

Toute organisation internationale souhaitant interagir avec un groupe d'acteurs mondiaux se doit de rendre accessibles ses réunions, ses documents et ses informations clés à ceux qui parlent et écrivent dans d'autres langues. Il s'agit là d'un élément clé de la réussite de ce type d'organisation, avéré comme tel depuis plusieurs décennies.

Internet affirmant chaque jour un peu plus son statut de moyen de communication mondial, l'ICANN s'efforce de développer un programme de traduction performant afin d'en faire un outil de travail efficace pour les différentes parties prenantes du monde entier.

Ce programme tend vers deux objectifs principaux : d'une part, présenter l'ICANN en tant qu'organisation au public, en fournissant notamment des informations sur son histoire, ses processus, ses composantes et son évolution ; et d'autre part, permettre au plus grand nombre de participer de manière efficace à la prise de décision et au développement stratégique de l'organisation.

Les types de document suivants seront traduits par l'ICANN :

1. Informations de sensibilisation : fiche d'information sur l'ICANN, foires aux questions (FAQ), informations destinées aux nouveaux visiteurs, glossaires, brochures imprimées sur l'ICANN et informations relatives à l'IANA.
2. Documents stratégiques : plan stratégique, plan opérationnel, budget, rapport annuel et cadres de responsabilité et de transparence.
3. Documents de politique : documents de synthèse, rapports préliminaires et finaux, rapports d'examen indépendants du SSAC (Comité de nomination, GNSO, organisations d'utilisateurs d'Internet, etc.) et rapports d'état sur les IDN.
4. Autres documents (sur demande) : déclarations et communiqués de presse, formulaires, contrats et pages Web.

Le programme de traduction proposé est fondé sur les principes suivants :

- L'ICANN s'engage à fournir des informations en d'autres langues que la langue anglaise lorsque cela permet d'accroître la participation du public dans les travaux de l'organisation ou d'améliorer la compréhension générale de ses objectifs stratégiques.
- Autant que possible et dans les limites budgétaires imposées, les principaux travaux de l'ICANN (développement stratégique, planification stratégique et opérationnelle et communications sur ces deux domaines) doivent pouvoir être soumis aux parties prenantes concernées ne maîtrisant pas la langue anglaise, afin de permettre à celles-ci d'accéder au même niveau de participation dans les développements que celui dont bénéficient déjà leurs alter ego anglophones.
- Les efforts produits par l'ICANN en matière de traduction doivent se concentrer sur les processus holistiques et non pas sur les documents. Par exemple, dans le cas d'une consultation publique sur un texte, devront être traduits non seulement le document, mais également les déclarations et les informations de référence fournissant un contexte et une base pour le document et la période de consultation associée. En outre, les commentaires publics devront pouvoir être reçus dans les différentes langues proposées, puis traduits au besoin.

- La qualité est l'objectif fondamental. Les traductions doivent être utiles à la communauté ICANN et aux parties prenantes. Un processus de contrôle qualité et de vérifications (ponctuelles) par les membres de la communauté ICANN doit être instauré afin de veiller à l'excellente qualité des traductions. Dans la mesure du possible, la traduction des documents de l'ICANN sera confiée aux mêmes traducteurs, pour des raisons de cohérence ; la nécessité de relire les travaux des traducteurs diminuera au fil du temps, à mesure que leur connaissance de l'ICANN et que la base de données de mémoire de traduction s'étofferont.
- L'anglais demeure la langue de travail de l'ICANN. Seuls les documents rédigés en anglais font autorité, et toute traduction de document sera tenue de mentionner ce point.
- Dans un premier temps, une attention particulière sera accordée à la traduction des documents *statiques*, mais il sera également question d'élaborer un processus permettant de déterminer la nécessité de traduire la version préliminaire d'autres documents, ou résumés de document, à soumettre à la communauté mondiale.
- L'accent doit être mis sur la production de traductions qui soutiennent les objectifs stratégiques globaux de l'ICANN à l'échelle mondiale. Des recherches et des tests, menés en continu, seront dédiés aux nouvelles méthodes de traduction, mais l'ICANN ne doit pas devenir un terrain d'expérimentation pour chaque nouvelle technologie de traduction, de collaboration et d'édition en ligne.
- Bien que la communauté ICANN soit en mesure, et se doive, de jouer un rôle important dans la relecture des traductions, il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que la communauté produise activement des traductions professionnelles pour l'ICANN sur une base bénévole permanente. Un réseau de relecteurs et d'experts est cependant crucial pour aider les traducteurs.
- Les systèmes de traduction automatique ne conviennent pas pour traduire des documents de politique en raison des nuances et des subtilités des communications sur les politiques. Sauf à utiliser les systèmes de traduction automatique dans des cas où ces systèmes ont fait leurs preuves, par exemple pour les listes de diffusion, l'ICANN ne doit pas investir dans un déploiement supplémentaire de cette technologie.

Les éléments fondamentaux du programme de traduction recommandé sont les suivants :

- Mise en œuvre d'un système de classement de documents différenciant les contenus et les documents à traduire de manière proactive dans un ensemble de langues standard (documents de sensibilisation, supports relatifs aux stratégies et politiques de l'ICANN), et de manière réactive dans les langues requises.
 - Les informations de sensibilisation doivent être disponibles en : anglais, chinois, espagnol, japonais, français, allemand, portugais, coréen, italien, arabe et russe (langues les plus représentées sur Internet).
 - Les documents relatifs aux stratégies et politiques et les supports écrits associés doivent être disponibles en : anglais, arabe, chinois simplifié, français, espagnol, russe (langues des Nations Unies et de l'OMS), avec la possibilité de modifier ces langues dans le cadre d'un processus donné, afin de répondre aux besoins spécifiques de ce dernier.
- Adoption d'un calendrier standard pour l'envoi des documents à traduire avant les conférences de l'ICANN (par exemple, quatre semaines avant la date de la conférence).

- Évaluation et sélection d'un fournisseur de traduction privilégié possédant les compétences, la largeur de bande et la technologie nécessaires pour répondre aux besoins de l'ICANN en matière de traduction à court et à long termes. Il est essentiel de pouvoir intégrer les membres de la communauté ICANN au processus de traduction via un environnement de traduction ouvert.
- Adaptation des sites Web de l'ICANN pour utiliser les fonctions d'internationalisation du système de gestion de contenu, et création de microsites, ou de sections dans les sites existants, spécifiques à chaque langue contenant des informations capitales sur l'ICANN, dans les langues de sensibilisation énumérées précédemment.
- Création et maintenance par le fournisseur de traduction de deux bases de données linguistiques en ligne : l'une stockant la terminologie multilingue ICANN (base de données terminologique) et l'autre stockant les phrases traduites (base de données de mémoire de traduction). Ces bases de données restent la propriété de l'ICANN.
- Recours à l'interprétation lors des conférences de l'ICANN dans la langue nationale du pays dans lequel la conférence est organisée, ainsi que dans les langues les plus pertinentes pour la région. Pour les flux audio en ligne, l'interprétation en chinois est disponible.
- Développement d'exigences et de spécifications standard pour l'interprétation des conférences de l'ICANN afin de sélectionner des fournisseurs dans le pays où se tient la conférence.
- Externalisation des services de traduction à une agence de traduction de taille relativement importante combinée à l'*assistance* de la communauté ICANN mondiale. Le Coordinateur de la traduction gère le choix du fournisseur, les relations commerciales et les processus.
- Recrutement et nomination d'un Coordinateur de la traduction à plein temps pour présider le Comité de traduction et choisir la combinaison adéquate entre fournisseurs de traduction et membres de la communauté ICANN. Le poste de Coordinateur de la traduction sera un poste à temps plein au moins pour la première année de la mise en œuvre de la politique.

Ce programme de traduction est la première étape vers l'introduction d'une norme sur les critères de décision, les processus et les niveaux de qualité pour la communication multilingue de l'ICANN. Compte tenu des modifications pouvant être apportées à la mission de l'ICANN, à sa communauté et à ses processus de communication ou de publication, ce programme devra être réévalué chaque année.

2. Déclaration de mission et présentation

La mission du programme de traduction de l'ICANN est de permettre aux personnes non anglophones intéressées par ses travaux de participer aux développements menés au sein de l'organisation au même titre que leurs alter ego anglophones. Pour ce faire, des services de traduction multilingue de pointe seront notamment utilisés, de la manière la plus rentable qu'il soit, dans le cadre des efforts permanents fournis par l'ICANN afin de développer la communication avec la communauté mondiale des internautes et d'encourager la participation de celle-ci.

Pour remplir cette mission, l'ICANN a défini plusieurs axes d'action :

- Offre de services d'interprétariat et de traduction lors des réunions publiques ;
- Traduction des supports écrits et des publications clés dans un ensemble de langues approuvé ;
- Traduction des informations fournies sur le site Web de l'ICANN ;
- Recherche et adoption, le cas échéant, de meilleures pratiques reconnues par des organisations internationales ;
- Appel à la participation de la communauté afin d'assurer l'amélioration permanente des services de traduction de l'ICANN.

Dans le cadre du développement de son programme de traduction, l'ICANN s'efforce de :

- Développer un système de classement de ses documents pour déterminer la manière dont les différentes catégories de document seront traduites ;
- Mettre en place un système de numérotation des documents approprié à un environnement multilingue, notamment les outils électroniques permettant de rendre ces documents accessibles via les moteurs de recherche, pour les besoins internes et externes ;
- Développer les processus métier pour le développement des politiques et pour les autres processus de consultation afin que les participants puissent travailler dans différentes langues ;
- Déterminer le ratio optimal entre ressources internes et ressources externes pour faciliter la réussite de la mise en œuvre de la stratégie de traduction et, si cela s'avère nécessaire pour développer la capacité interne, élaborer un plan pour construire cette capacité ;
- Définir un ensemble d'instructions à l'intention des traducteurs, comprenant notamment des approches standard pour traiter les termes techniques et les acronymes ;
- Élaborer un budget pour les processus et politiques susmentionnés.

Le processus de développement du programme de traduction est composé de six étapes :

- Étape 1 – Réflexions et définition du champ du projet de consultation avec le Comité de traduction de l'ICANN, y compris les personnes à interroger et les informations à analyser.
- Étape 2 – Entretiens avec les parties prenantes de l'ICANN, documentation des entretiens et confirmation des accords avec les parties interrogées.

- Étape 3 – Préparation du premier rapport préliminaire présentant les résultats et les recommandations dans le but de le soumettre au Comité de traduction et aux cadres supérieurs de l'ICANN pour consultation initiale et commentaires.
- Étape 4 – Publication de la version finale du rapport préliminaire pour consultation publique par la communauté ICANN.
- Étape 5 – Mise à jour, publication et présentation du rapport final
- Étape 6 – Examen et approbation par le directoire

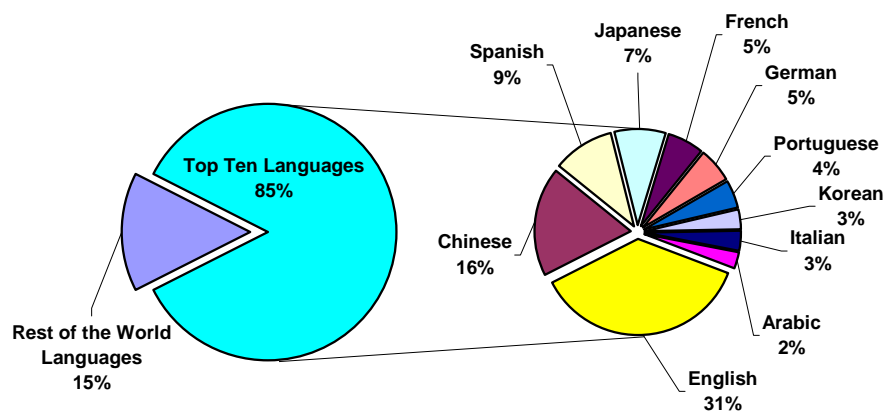
Le présent document est le résultat de l'étape 3.

Les sources utilisées au cours du processus de développement de politique sont les suivantes :

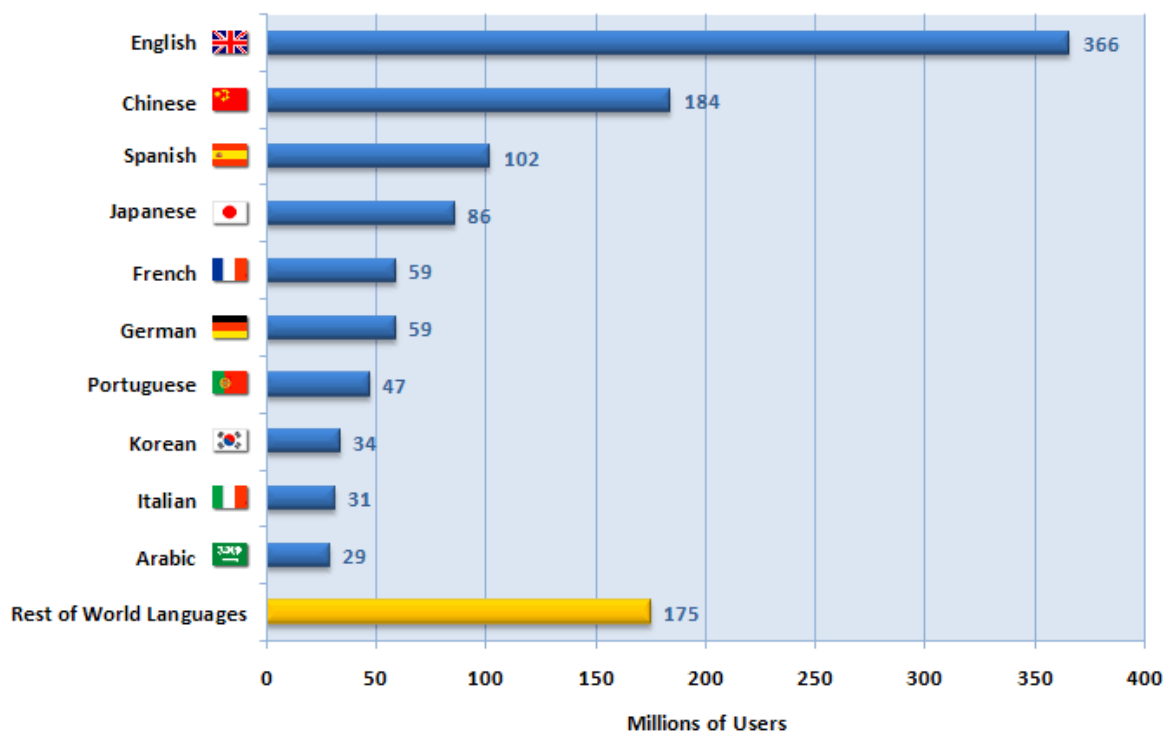
- Documentation : site Web icann.org, pages de traduction sur icann.org, multilinguisme pour les fonctionnalités des sites Web de l'ICANN, commentaires issus de la réunion sur la traduction lors de la conférence de Los Angeles en novembre 2007, *Cadre relatif à la traduction* préparé par Kieren McCarthy, politiques de traduction d'autres organisations internationales.
- Données : informations sur les participants aux réunions (uniquement le nombre, le pays et la langue), statistiques des sites Web (statistiques relatives aux pages traduites, pays d'origine, etc.).
- Entretiens : Patrick Sharry (PS2), Yu-Min Lin (www.nii.org.tw), Khaled Koubaa (Internet Society Tunisia), Mandy Carver (Partenariats mondiaux ICANN), Pablo Hinojosa (Correspondant régional ICANN Amérique latine), Marc Salvatierra (Créateur de contenus Web ICANN), Carole Cornell (Directrice du bureau des projets ICANN), Janis Karklins (ICANN GAC), Dave Piscitello (Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN), Sébastien Bachollet (Organisation des utilisateurs d'Internet de l'ICANN), Bart Boswinkel (Directeur des comptes de l'ICANN – Registres Internet régionaux), Denise Michel (Vice-présidente du développement des politiques), Anne-Rachel Inné (Correspondante régionale pour l'Afrique), direction de dotSub, Anthony Harris (CABASE), Glen de Saint Géry (Secrétaire du GNSO), Omar Abou-Zahr (ancien directeur des services d'interprétation aux Nations unies).
- Vérification indépendante : Omar Abou-Zahr.

Des contributions supplémentaires seront recueillies par le biais d'une consultation du public lors de la période d'examen public.

85% of Internet Users could be reached via Translation into top 10 Languages



10 Top Internet Languages



3. Définitions

Dans le contexte du présent programme de traduction, il est important de définir clairement les disciplines que sont la traduction, l'interprétation et le sous-titrage, ainsi que les concepts inhérents :

- La traduction est la conversion d'un **texte écrit** d'une langue source dans une langue cible, ou plutôt locale. Une langue locale est une variante particulière à une région ou à un pays d'une langue, par exemple le français parlé en France ou l'espagnol parlé au Mexique.
- L'interprétation est la conversion d'un **discours oral** d'une langue source vers une langue cible. L'interprétation regroupe l'interprétation simultanée au cours des conférences de l'ICANN et l'interprétation lors des conférences téléphoniques. L'interprétation de conférence se pratique de différentes façons (voir <http://en.wikipedia.org/wiki/Interpretation>). L'ICANN a eu recours à l'*interprétation simultanée* au cours de ses conférences.
- Le sous-titrage est la conversion de **sous-titres** intégrés à un contenu vidéo en ligne d'une langue source dans une langue cible. Le sous-titrage regroupe la création des sous-titres du texte prononcé dans une vidéo dans la langue source (transcription) ainsi que la traduction de ces sous-titres.
- **Documents statiques** : les documents statiques désignent les documents finaux présentés à la communauté pour révision. Remarque : cette catégorie peut inclure des documents faisant partie d'un processus de prise de décision en cours.

La traduction regroupe les traductions humaines, les traductions automatiques et la traduction assistée par ordinateur :

- Les traductions humaines font référence à la traduction littérale de contenus techniques, ainsi qu'aux modifications et aux adaptations qui permettent de produire un texte adapté au public visé et parfaitement compréhensible dans la langue cible.
- Les traductions automatiques sont des traductions réalisées au moyen d'un système de traduction automatique (Systran ou Google Translate, par exemple) d'une langue source vers une langue cible.
- Les traductions assistées par ordinateur sont des traductions effectuées à l'aide de systèmes de traduction automatique (comme Systran) ou de mémoires de traduction (comme SDL TRADOS) qui sont ensuite traitées et finalisées par des traducteurs professionnels.

Il est à noter que la traduction, l'interprétation et le sous-titrage requièrent des compétences différentes et de ce fait nécessitent des profils de ressource, des technologies, des tarifications et des processus différents.

4. Classement des documents

4.1 Cadre relatif à la traduction

Le système de classement de documents et de contenus suivant a été défini par l'ICANN :

1. Informations de sensibilisation (traduction proactive, 10 langues cibles)
2. Documents stratégiques (traduction proactive, 5 ou 6 langues cibles)
3. Documents de politique (traduction proactive ; les langues peuvent varier)
4. Autres documents (traduction à la demande, les langues peuvent varier)

Le champ d'application de chacune de ces catégories ainsi que les critères de décision utilisés pour déterminer si un document ou un contenu donné doit être traduit sont décrits ci-dessous. Notez que, en matière de documents, un document seul ne doit pas être traduit sans les informations connexes qui fournissent le contexte nécessaire à sa compréhension ; par ailleurs, lorsqu'un document doit être publié, les déclarations qui lui sont associées doivent également être traduites dans les langues de traduction utilisées pour le document.

4.1.1 Traduction proactive

Informations de sensibilisation

Les contenus regroupés dans cette catégorie sont notamment : les fiches d'information sur l'ICANN, les foires aux questions (FAQ), les informations relatives aux bourses, les documents à l'intention des nouveaux visiteurs, les informations générales, les partenariats mondiaux, la mission, les informations sur la participation, les glossaires, la synthèse des processus de politique, les brochures imprimées sur l'ICANN, les informations relatives à l'IANA (facultatif), le magazine mensuel de l'ICANN (facultatif) et toutes les déclarations connexes pertinentes.

- Volume annuel estimé : 25 000 à 35 000 mots
- Langues : anglais, chinois, espagnol, japonais, français, allemand, portugais, coréen, italien, arabe et russe.
- Raison du choix de ces langues : Les 11 langues mentionnées précédemment couvrent 85 % de tous les utilisateurs Internet. Source : www.internetworldstats.com.

Les statistiques suivantes tirées du site de CommonSenseAdvisory (www.commonsenseadvisory.org) ont aussi été prises en compte : « *Les dix langues les plus utilisées représentent 76,3 pour cent. Les neuf langues suivantes permettent d'atteindre laborieusement, par incréments de 1 pour cent, 88,3 pour cent. Les six langues suivantes ajoutent au moins un demi point chacune pour atteindre péniblement 91,9 pour cent. Vingt cinq langues supplémentaires sont nécessaires pour atteindre le chiffre de 95,9 pour cent.* »

Documents et informations stratégiques

Les contenus regroupés dans cette catégorie sont notamment : le plan stratégique, le plan opérationnel, le budget, le rapport annuel, le cadre de responsabilité et de transparence, le rapport du Comité stratégique du président et (facultatif) les résolutions et minutes du directoire, ainsi que les déclarations connexes et informations supplémentaires nécessaires au contexte ou à la compréhension des principaux textes.

- Volume estimé : 50 000 à 75 000 mots

- Langues : anglais, arabe, chinois simplifié, français, espagnol et russe (langues des Nations unies et de l’OMS).
- Raison du choix de ces langues : Utilisation des langues des Nations unies comme référence (approche historique de l’ICANN largement acceptée).
- Compte tenu du pourcentage relativement faible de participants aux conférences et de visiteurs sur nos sites Web originaires de la Fédération de Russie, il convient d’envisager de remplacer le russe par le japonais, l’allemand et/ou le portugais, en fonction du budget.

Les statistiques du trafic Web données à l’annexe B confortent l’hypothèse de l’ajout du japonais et de l’allemand comme langues de traduction des documents stratégiques de l’ICANN, étant donné que le Japon et l’Allemagne figurent aux 4^{ème} et 5^{ème} rangs des sources du trafic Web de l’ICANN.

Documents et informations de politique

Les contenus regroupés dans cette catégorie sont notamment : les documents de synthèse, les versions préliminaires des politiques, les rapports finaux et autres documents similaires, les commentaires émanant de collègues ou de communautés associé(e)s au développement stratégique, les chartes et mandats de groupes de travail, les déclarations relatives à toute activité de développement stratégique.

- Volume estimé : 50 000 à 100 000 mots
- Langues : Tout sous-ensemble des langues énumérées précédemment. D’une manière générale, ces documents doivent être disponibles dans plusieurs langues.
- Lors de la définition ou de la mise en œuvre d’un nouveau processus de développement de politique, un délai suffisant doit être alloué à la traduction (en considérant que 2 000 mots représentent une journée de traduction par langue).

4.1.2 Traduction à la demande

Autres documents

Les contenus regroupés dans cette catégorie sont notamment : commentaires ou billets de blog publics non anglais, formulaires, brochures, contrats, annonces, documents plus anciens du site Web, contenus non inclus dans les catégories de documents de sensibilisation ou stratégiques, publications des listes de diffusion, pages Web ne constituant pas une traduction officielle, etc.

- Volume estimé : 20 000 à 40 000 mots
- Langues : Tout sous-ensemble et/ou direction des langues énumérées précédemment.
- Pour certains types de contenu, comme les contrats, la traduction doit être suivie d’une vérification juridique dans les pays où le document sera utilisé, sauf si la traduction n’est fournie qu’à titre indicatif et que le document anglais constitue le seul document juridiquement valable.
- Pour certains types de contenu, comme les billets de blog qui ne sont pas rédigés en anglais, un lien direct vers un moteur de traduction automatique peut être proposé aux visiteurs du site Web de l’ICANN afin de leur apporter instantanément une traduction approximative. Pour plus d’informations, consultez la section Technologies de traduction ci-après.

4.2 Critères de décision de traduction

Pour les traductions à la demande, la décision doit être basée sur les réponses aux questions suivantes :

- **Public visé** : Le document ou le contenu s'adresse-t-il à un public national ou international ?
 - Les informations contenues dans le support sont-elles spécifiques à un pays ou à une région ? Dans le cas de documents destinés à un public national ou qui traitent d'informations spécifiques à un pays, la langue du pays en question suffit. Pour les informations qui concernent une région particulière (par exemple les IDN pour l'Asie), il convient de privilégier une traduction dans les langues asiatiques.
 - Quel est le nombre estimé de lecteurs du document traduit pour chaque langue ? Pour les documents dont ce nombre est faible dans une langue particulière (par exemple inférieur à 50), il n'est pas nécessaire de les traduire dans cette langue.
- En fonction des réponses apportées aux questions précédentes, le choix des langues sera déterminé par les questions suivantes :
- **Exigences de la langue** : Le public visé exige-t-il, nécessite-t-il ou s'attend-il à ce qu'une version localisée soit fournie ?
 - Le document ou le contenu est-il destiné à une organisation ou une institution particulière qui requiert une version traduite, comme un gouvernement ? Dans le cas de publications officielles, une traduction peut être attendue voire obligatoire.
 - Le public visé peut-il utiliser l'une des versions existantes du document dans une autre langue (que ce soit la version originale ou une traduction) pour comprendre le contenu ?
 - Existe-t-il un inconvénient ou un risque inhérent au fait que le document ou l'information ne soit pas disponible dans la langue demandée ?
- Une fois les langues définies, il convient de définir ce qui doit être exactement traduit en répondant aux questions suivantes :
- **Document** : Peut-il être suffisant de traduire dans la langue locale uniquement l'introduction ou un résumé ?
 - Le document comporte-t-il un résumé à la fois court et complet pouvant fournir suffisamment d'informations sur le document ?
 - Le document ou le contenu fait-il partie des initiatives ou de la vision stratégique(s), voire d'un processus de développement stratégique de l'ICANN ? Le cas échéant, le document doit suivre le processus de traduction proactive dans les langues prédéfinies.
 - Est-il possible de se passer de la traduction de certains chapitres comme les annexes ?
- Une fois les langues et le contenu à traduire identifiés, il convient d'examiner la possibilité de fournir une traduction dans les délais en répondant aux questions suivantes :

- **Délai et durée de vie** : Le délai de traduction du document est-il suffisant ?
 - Quelle est la durée de vie du document ? Sera-t-il toujours valable après un certain temps ?
 - Le document ou le contenu sera-t-il mis à jour prochainement ? Dans le cas d'un contenu mis à jour régulièrement ou dont la mise à jour est proche, il convient de ne traduire le document qu'une fois que celui-ci est dans sa version finale ou s'en approche.

Les réponses à ces questions conduisent à une décision à propos de la nécessité d'une traduction : oui, non ou traduction partielle (par exemple, résumé uniquement).

4.3 Conventions d'affectation de noms et de numérotation

L'ICANN ne dispose actuellement pas d'un système de gestion de documents ou de versionnage. Les documents se différencient souvent uniquement par le nom ou la date du fichier. Les conventions d'affectation de noms et de numérotation des traductions doivent être intégrées à un processus global de versionnage et d'affectation de noms des documents. Il existe de nombreux logiciels qui permettent d'automatiser la gestion des documents et qui permettent, outre le versionnage, de gérer les autorisations, les pistes de vérification, les fonctionnalités de verrouillage/déverrouillage, la sauvegarde et le retour en arrière, et la collaboration. En attendant qu'un tel logiciel soit utilisé, le nom des documents de l'ICANN devra au moins comporter les attributs suivants :

- Nom ou identificateur du document (convention standard, par exemple *GNSO Domain Tasting Issue Report (Rapport du GNSO sur les problèmes liés à l'essai de domaine)*)
- Date de publication (format de date standard : par exemple *21 février 2008*)
- Langue du document (voir ci-dessous)

L'en-tête qui se trouve au début de chaque document devra comporter un ensemble d'attributs fixes, avec au minimum les informations suivantes :

- Description du document
- Propriétaire et/ou auteurs du document
- Version du document (nouvelle version principale : 1, 2 ; mise à jour : 1.1, 2.1, etc.)
- Statut du document (version préliminaire, version finale, retiré – le flux exact reste à définir)
- Historique du document (versions, résumé des modifications)

Un avis de non-responsabilité doit être inclus dans tous les documents traduits. Celui-ci doit stipuler que le document contient une traduction non officielle et non normative. Un lien indiquant le nom et l'emplacement de la version originale du document doit également être ajouté.

Les codes de langue identifient la langue et le pays :

- Pour les identificateurs de langue, l'ICANN adoptera le système d'affectation de nom 639-1 de l'Organisation de normalisation internationale (ISO) pour identifier et repérer les langues : http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_ISO_639-1_codes.

- Le code pays est un code pays ISO valide. Ces codes sont constitués de deux lettres en majuscule, comme définis par la norme ISO-3166 :
http://en.wikipedia.org/wiki/ISO_3166-1_alpha-2.

L'identificateur du pays est ajouté lorsque l'ICANN prend la décision de publier des versions localisées pour différents pays, par exemple le portugais tel que parlé au Portugal (pt_PT) et au Brésil (pt_BR), ou le français tel que parlé en France (fr_FR) ou au Canada (fr_CA). L'ajout du code pays illustre la variante linguistique choisie pour la traduction.

4.4 Site Web multilingue ICANN.org

Actuellement, le site Web ICANN.org comporte les supports linguistiques suivants :

- Une page statique intitulée *Read more about ICANN* (En savoir plus à propos de l'ICANN) accessible depuis la page d'accueil et disponible en 10 langues.
- Une page *Translations* (Traductions) présentant les documents déjà traduits et ceux dont la traduction est planifiée.
- Divers documents stratégiques disponibles dans les langues officielles des Nations unies.
- La navigation sur le site et les informations d'actualité sont disponibles en anglais uniquement.
- Des contenus vidéo sous-titrés (à l'aide de la technologie et des services de traduction de dotSub).

Conformément à la section Classement des documents du présent document, nous conseillons les ajouts et les modifications suivantes au site Web ICANN.org :

- Ajout sur la page d'accueil d'une liste déroulante avec les langues disponibles afin que les utilisateurs puissent naviguer vers un *microsite* simple comportant des informations de « sensibilisation » sur l'ICANN dans leur langue, c'est-à-dire une extension de l'option existante « Read more about ICANN » (En savoir plus à propos de l'ICANN) de la page d'accueil du site icann.org.
- Si possible, ajout à ce microsite d'une liste des documents de l'ICANN disponibles dans la langue sélectionnée. Par exemple, si le plan stratégique est disponible en français, il doit être répertorié dans le microsite en français, de préférence généré via les métadonnées de langue Drupal.
- Ajout au site de l'ICANN d'une section « ICANN in my region/country » (L'ICANN dans ma région/mon pays) comportant des informations sur les activités de l'ICANN en dehors des États-Unis ainsi que les coordonnées des représentants locaux de l'ICANN.
- Dans le site principal en anglais de l'ICANN, la fonctionnalité d'internationalisation de Drupal doit permettre de choisir la langue lorsqu'un document ou une page est disponible dans une langue cible (modification déjà planifiée).

Pour les pages, les documents ou les billets du blog pour lesquels aucune traduction n'est disponible, une option de traduction automatique pourrait être proposée, par exemple en utilisant les widgets gratuits Google de traduction : http://translate.google.com/translate_tools. Il doit être clairement indiqué que le widget de traduction produit une traduction automatique instantanée de la page et que le résultat peut ne pas être d'une grande qualité.

Toute modification des contenus en anglais utilisés pour créer un microsite localisé, comme les informations à propos de l'ICANN, doit être répercutée dans les versions traduites dans les plus brefs délais. Le système de versionnage de Drupal doit être utilisé pour déterminer la correspondance entre un document anglais et sa traduction.

5. Modèle de gestion des ressources

5.1 Modèles de traduction

En règle générale, les organisations optent pour l'un des modèles de traduction suivants :

- Équipe interne d'employés à plein temps.
- Externalisation à des fournisseurs :
 - Externalisation à une ou deux agences de traduction de taille relativement importante proposant toutes les langues et services requis (externalisation de la gestion de projet *et* de la traduction).
 - Externalisation à un réseau d'agences de traduction plus petites ou à des indépendants pour chaque langue ou ensemble de langues (gestion de projet en interne, traduction externalisée).
- Externalisation à un réseau de bénévoles de la communauté.
- Une combinaison de toutes ces possibilités.

Les avantages potentiels de l'externalisation des traductions à des fournisseurs sont notamment :

- Facilité de gestion face aux variations de la charge de travail et adaptabilité en cas de forte demande.
- Coûts de traduction variables et non pas fixes.
- Les fournisseurs de traduction peuvent appliquer les meilleures pratiques et utiliser les meilleurs outils pour mener à bien chaque projet, et introduire la notion d'efficacité en matière de coût, de rapidité, de qualité et de flexibilité.
- Il n'est pas nécessaire d'investir dans les technologies ou les infrastructures que requiert le bon fonctionnement d'une équipe de traduction interne.

Les risques et inconvénients principaux sont énumérés ci-après :

- Hausse des coûts en raison des éventuels frais généraux relatifs à la gestion et des marges du fournisseur.
- Réduction de la qualité des traductions à cause des changements de ressources et de l'éloignement par rapport à l'organisation.
- Dépendance possible aux fournisseurs et perte éventuelle des connaissances et compétences en interne.

Les organisations qui gèrent un flux constant de documents à traduire dans un ensemble de langues fixe, comme l'Union européenne, préfèrent recourir à une équipe interne de traducteurs professionnels formés.

Les entreprises ou organisations dont les besoins en termes de traduction ou de combinaisons de langues varient choisissent généralement d'externaliser leurs traductions à des fournisseurs. Les organisations ayant un volume de traduction important, par exemple les grandes sociétés de logiciel, choisissent généralement d'externaliser entièrement leurs traductions, y compris la gestion complète du projet, les activités de production techniques et le contrôle qualité. Les organisations dont les documents ont un contenu très spécifique ou complexe qui nécessite une étroite collaboration entre les auteurs du contenu ou les développeurs du produit choisissent

parfois de compléter leur équipe de linguistes ou de traducteurs interne avec un réseau externe de traducteurs ou d'agences de traduction.

Dans la communauté du code source libre, il est fréquent d'avoir recours à des traducteurs bénévoles pour traduire les logiciels ou la documentation. Les avantages de cette solution sont évidents : les bénévoles ont une bonne connaissance de l'ICANN et les coûts sont faibles. Toutefois, compte tenu de l'importance des délais et de la grande qualité exigée pour les projets de traduction de l'ICANN, il semble difficile de trouver des bénévoles qui puissent respecter les délais. De plus, la qualité *linguistique* des traductions est assez imprévisible étant donné que la majorité des membres de la communauté ICANN a une formation technique.

5.2 Modèle de gestion des ressources recommandé

Pourquoi ne pas mettre sur pieds une équipe de traducteurs en interne, comme aux Nations unies ou dans la Communauté européenne ? Les principales raisons pour lesquelles il n'est pas recommandé à l'ICANN de créer une équipe interne de traducteurs et/ou d'interprètes sont notamment :

- Fluctuation de la charge de travail. La plupart des traductions de l'ICANN sont à réaliser quelques semaines avant une réunion de l'ICANN ; il est nécessaire de confier le volume à plusieurs ressources pour que les volumes puissent être absorbés pendant cette période. Dans les périodes creuses entre les conférences, il est peu probable qu'il y ait un volume suffisant pour occuper une équipe de traducteurs interne.
- Variation des langues nécessaires. Selon la nature du document à traduire, les langues requises varient. Une équipe interne ne sera sans doute pas en mesure de traiter toutes les langues requises à long terme.
- Coûts fixes. Une équipe interne de traducteurs ICANN engendrerait des coûts fixes non négligeables pour l'ICANN. À supposer une équipe de six traducteurs (langues des Nations unies) avec un salaire moyen de 60 000 \$ (env. 40 800 €) (sources : Institute of Translation and Interpreting (ITI, Institut de la traduction et de l'interprétation), tableau indicatif des salaires des traducteurs P-2/P-3 des Nations unies et rapport 2007 de CommonSenseAdvisory 2007 intitulé *The Wages of Localization (Les salaires de la localisation)*), le coût des salaires seul atteindrait 360 000 \$ (env. 244 800 €) (coûts supplémentaires pour les bureaux, l'informatique et la technologie de traduction non inclus).

- Tendence du secteur. Depuis le milieu des années 1990, les organisations commerciales tendent à externaliser leurs services de traduction. Les organisations gouvernementales combinent généralement une équipe interne et des ressources externes, bien que l'on assiste actuellement à une réduction des équipes interne au profit de l'externalisation. En 2006, dans une série de recommandations relatives à la réforme de la gestion, les Nations unies ont proposé d'externaliser complètement leurs services de traduction (*« Ces dépenses pourraient être fortement réduites par l'externalisation des services de traduction. En déplaçant les travaux de traduction hors de New York, les frais généraux liés à la location et au personnel pourraient être réduits, tout en créant des emplois dans les pays en développement. Compte tenu de la technologie actuelle et des fuseaux horaires, nous pourrions fonctionner pratiquement 24 h/24, 7 j/7. En effet, les travaux transmis depuis New York à un site distant pendant les heures de travail de celui-ci peuvent être effectués dans la nuit, puis renvoyés à New York afin d'être relus. Il peut être envisagé de recourir à des appels à la concurrence pour déterminer le fournisseur de ces services le plus efficace et le plus rentable. »* – source : <http://www.state.gov/p/io/rls/rm/46642.htm>). Une étude complète de faisabilité et de retour sur investissement n'a pas encore été menée concernant cette option.
- Progrès technologiques. Les agences de traduction professionnelles investiront dans la recherche et le développement des technologies de traduction et linguistiques de pointe afin de réduire les coûts et le temps de traduction, tout en améliorant la qualité. Une équipe interne ne permettrait pas d'investir autant dans les nouvelles avancées technologiques.

Pour l'ICANN, le modèle privilégié est l'externalisation à une agence de traduction de taille relativement importante combinée à l'*assistance* de la communauté ICANN. L'agence de traduction gère le processus et la technologie de traduction, les traducteurs traduisent les documents selon les productivités et délais convenus, et les relecteurs de la communauté ICANN garantissent l'exactitude des traductions.

Il s'avère nécessaire de nommer un Coordinateur de la traduction à plein temps qui jouera le rôle de contact central et de référent pour tout ce qui est lié à la traduction au sein de la communauté ICANN, plus particulièrement au cours de la phase de mise en œuvre du programme, qui devrait durer de six mois à un an. L'annexe D présente des exemples de description de poste et de profil pour des rôles similaires au sein d'autres organisations.

6. Approche de l'interprétation

6.1 contexte

Étant donné que l'essentiel du processus de création de politique et d'effort de participation a lieu au cours des conférences de l'ICANN, l'interprétation facilite grandement la participation des membres présents dont le niveau d'anglais est insuffisant. Il s'est dégagé des deux dernières conférences de l'ICANN que de nombreux participants préféreraient faire part de leurs observations dans leur langue maternelle. Si la connaissance *passive* de l'anglais de la plupart des participants est suffisante pour comprendre les sujets discutés ou le message communiqué (d'autant que les textes sont transcrits durant les présentations), le manque de connaissance *active* de l'anglais empêche de nombreuses personnes de s'exprimer lors des conférences publiques.

Le recours à l'interprétation lors des conférences de l'ICANN doit se faire en fonction des besoins des participants à chaque conférence. Les langues requises peuvent varier d'une conférence à une autre. De plus, le budget annuel fixé pour la traduction et l'interprétation définit le nombre de langues pouvant être proposées à chaque conférence ou atelier de l'ICANN.

Outre l'interprétation lors des conférences, l'ICANN doit développer l'interprétation lors des conférences téléphoniques clés. Ce service peut être fourni par des opérateurs téléphoniques tels qu'Adigo. Un Comité de traduction aura pour rôle d'apporter des conseils sur le processus et les coûts relatifs aux services d'interprétation de conférence téléphonique.

Outre l'embauche d'interprètes pour chaque direction de langue nécessaire, il convient de tenir compte des éléments de logistique suivants avant chaque conférence :

- Cabines fermées pour les interprètes ;
- Équipement audio, y compris les écouteurs pour les participants ;
- Installation audio et réglages.

Les normes ISO 4043:1998 (cabines mobiles) et ISO 2603:1998 (cabines intégrées) décrivent les spécifications techniques relatives aux cabines d'interprétation. Ces normes, ainsi que d'autres normes professionnelles relatives à l'interprétation, peuvent être obtenues auprès de l'AAIC, l'association mondiale des interprètes de conférence (www.aicc.net). D'autres informations sur l'interprétation et les meilleures pratiques de ce domaine sont disponibles sur le site Web de la Direction générale de l'interprétation de la Commission européenne à l'adresse http://scic.cec.eu.int/europa/jcms/j_8/home.

6.2 Langues

Les données historiques de la participation aux conférences de l'ICANN (voir annexe C) ont mis en évidence les langues principales suivantes :

| Langue | Participants | Pourcentage |
|----------|--------------|-------------|
| Anglais | 2 944 | 57,41 % |
| Français | 728 | 14,20 % |
| Allemand | 423 | 8,25 % |
| Espagnol | 360 | 7,02 % |
| Chinois | 158 | 3,08 % |
| Japonais | 151 | 2,94 % |

| | | |
|-----------|-----|--------|
| Portugais | 119 | 2,32 % |
| Arabe | 119 | 2,32 % |
| Coréen | 77 | 1,50 % |
| Italien | 49 | 0,96 % |

Le lieu de la conférence influe fortement sur le nombre de participants dans un pays donné. Par exemple, le portugais est surreprésenté dans les statistiques en raison des conférences de Rio et de Sao Paulo. Lors de la conférence qui s'est tenue à Los Angeles en 2007, seuls 22 participants de langue portugaise étaient présents (pour 59 participants de langue espagnole et 49 de langue allemande). Dans le tableau ci-dessus, ces aberrations statistiques ont été supprimées.

Des statistiques et informations recueillies découlent les exigences suivantes en matière d'interprétation des conférences de l'ICANN.

- Si la langue nationale du pays où est organisée la conférence n'est pas l'anglais, une interprétation sera fournie dans la langue officielle du pays.
- Outre l'interprétation dans la langue nationale, une interprétation dans les langues les plus pertinentes pour la région où est organisée la conférence sera fournie.
 - Amérique latine : anglais, espagnol, français, portugais
 - Amérique du Nord : anglais, espagnol, français
 - Asie : anglais, français, chinois, arabe et japonais (éventuellement l'espagnol).
 - Afrique : anglais et français (éventuellement le portugais et l'arabe)
 - Europe : anglais (éventuellement français et espagnol)
- Pour la diffusion sur le Web, l'interprétation sera fournie en chinois ; le succès de l'interprétation des diffusions sur le Web en termes de qualité et de nombre d'auditeurs en ligne doit être analysé et évalué après chaque conférence.
- Les organisateurs de sessions de conférence peuvent demander une interprétation dans d'autres langues pour une conférence spécifique ; un Comité de traduction conduira une étude de faisabilité.

Le nombre de langues proposées doit être au maximum de 4, ceci pour que les conférences restent gérables et que les coûts soient maîtrisés.

Avant la conférence, les sessions nécessitant un service d'interprétation, ainsi que les langues requises, devront être sélectionnées. Ce choix s'effectuera sur la base de la participation, du sujet traité, du budget et/ou des demandes particulières pour un service d'interprétation.

6.3 Gestion des ressources

Compte tenu du fait que les conférences de l'ICANN sont organisées partout dans le monde, ce qui nécessite différentes combinaisons de langues, il n'est pas envisageable de créer une équipe d'interprètes à demeure. L'ICANN doit donc déterminer à l'avance les ressources nécessaires relatives à l'interprétation pour chaque pays ou continent où se déroulera une conférence de l'ICANN. Le fournisseur doit disposer d'un délai suffisant (dès que les dates, le lieu et les langues requises sont connus, et au moins quatre semaines avant la conférence) pour répondre à l'appel d'offres de l'ICANN et préparer les sessions. Les fournisseurs proposant une solution complète (y compris l'infrastructure technique et l'ensemble des combinaisons de langues) sont à privilégier,

bien qu'il soit possible de contacter des interprètes indépendants ayant les qualifications et l'expérience nécessaires. Si la conférence se tient dans un centre de conférences, le site sera très probablement équipé de cabines d'interprétation et de la technologie adéquate. Si elle est organisée dans un hôtel, il est nécessaire de se procurer l'équipement d'interprétation auprès d'un fournisseur extérieur.

Idéalement, pour chaque conférence de l'ICANN, un fournisseur de services d'interprétation agréé et internationalement reconnu pouvant fournir les services et l'équipement doit être sélectionné, ceci afin d'éviter les problèmes techniques ou de communication inhérents au recours à plusieurs fournisseurs.

Un modèle d'appel d'offres précisant les services attendus de la part d'un fournisseur de services d'interprétation pour une conférence de l'ICANN doit être créé. Cet appel d'offres peut ensuite être envoyé aux fournisseurs de services d'interprétation potentiels par le Coordinateur de la traduction avant la conférence afin de s'assurer que le fournisseur soit à même de satisfaire l'ensemble des exigences au meilleur prix.

Le modèle d'appel d'offres contient les exigences de l'ICANN suivantes :

- Directions de langues requises ;
- Nombre d'interprètes requis (et leurs qualifications) ;
- Nombre de conférences à interpréter ;
- Délai ;
- Spécifications techniques (basées sur les normes ISO mentionnées plus haut).

Après avoir déterminé un fournisseur de services d'interprétation, il convient de lui transmettre les informations suivantes :

- Informations logistiques : lieu de tenue de la conférence, hébergement, transport, programme ;
- Copies des diapositives de présentation qui seront projetées ;
- Documents de fond ;
- Glossaires terminologiques et documents traduits ;
- Profil du public cible.

Il est nécessaire de définir un processus qui permettra d'évaluer et de noter les performances des interprètes pendant les conférences de l'ICANN, pour référence ultérieure. Cette évaluation doit cibler : 1) la qualité des services fournis, 2) la qualité de la solution technologique, 3) la communication avant, pendant et après la conférence, 4) le coût.

6.4 Technologies de traduction

Les principales technologies de traduction utilisées au cours des projets sont les suivantes :

- La traduction automatique : il s'agit d'un moteur de traduction automatique fournissant les traductions d'une langue dans une autre.

- La gestion terminologique : il s'agit d'un système de base de données stockant les *termes* clés qui doivent être utilisés dans les traductions ; il est généralement connecté à la mémoire de traduction (MT) afin d'automatiser la recherche terminologique. Pour plus d'informations, consultez la section Terminologie ci-dessous.
- Mémoire de traduction (MT) : il s'agit d'un système de base de données stockant les *phrases* traduites afin de pouvoir les réutiliser au cours de la traduction.
- Outils de sous-titrage : il s'agit des outils utilisés pour incruster des sous-titres à une vidéo et ajouter les versions traduites si nécessaire.

Pour l'heure, l'ICANN a investi uniquement dans un système de traduction automatique (Systran) qui permet de fournir des traductions approximatives d'une langue dans une autre. Systran a été utilisé pour traduire certains contenus en ligne (essentiellement les listes de diffusion de l'ALAC) mais ne permet pas de réaliser des traductions pouvant être publiées sans une relecture et une correction minutieuses.

Le moteur de traduction automatique basé sur des règles proposé par Systran est l'outil également utilisé par Google pour son service de traduction (http://translate.google.com/translate_t). Cependant, il a été récemment remplacé par le propre moteur de traduction automatique basé sur des statistiques développé par Google. La principale différence entre l'utilisation d'un moteur de traduction automatique public et gratuit tel que Google Translate et l'utilisation d'un moteur de traduction automatique sous licence tel que Systran réside dans le fait que le système sous licence peut être « formé » à la terminologie et aux utilisations de langage de l'ICANN. Sans cette formation et cette gestion terminologique, l'utilisation du moteur de traduction automatique gratuit de Google et de l'API est très proche de celle de la licence actuelle de l'ICANN pour Systran.

Sans formation ni personnalisation de l'outil et un certain degré de normalisation du texte source, les deux outils permettent de fournir l'*idée générale* du texte dans la langue cible choisie. Aucun des deux outils ne permettra aux traducteurs de fournir des traductions de grande qualité car, dans la plus part des cas, il sera plus long de corriger les traductions automatiques que de réaliser une traduction directement à partir de la version originale. Compte tenu de la nature complexe et très variée des contenus publiés par l'ICANN, ainsi que du manque de ressources disponibles pour « former » le système de traduction automatique, il est conseillé de ne pas investir dans le développement de l'utilisation de Systran pour la traduction de documents statiques.

Les mémoires de traduction sont une technologie déjà utilisée par les fournisseurs de traduction auxquels l'ICANN fait appel. Il est inutile besoin pour l'ICANN d'investir dans cette technologie, car les économies seront spécifiées par les fournisseurs de traduction utilisant des MT pour traduire les documents.

Un autre outil qu'utilise l'ICANN (via son partenariat avec dotSub) est la technologie de sous-titrage et de transcription de vidéo de dotSub. Cette technologie est utilisée pour incruster l'anglais et les sous-titres traduits à diverses vidéos publiées sur le site mondial de l'ICANN. La technologie peut également être licenciée afin que le fournisseur de traduction ou les membres de la communauté choisis par l'ICANN puissent créer des sous-titres traduits.

Compte tenu du fait que les contenus vidéo ont plus de chances d'atteindre le public visé que les contenus textuels en ligne, la fourniture de vidéos sous-titrées peut avoir un impact considérable sur l'accroissement de la communauté ICANN et sur la participation de celle-ci. Il est cependant fondamental que les ressources créant et traduisant les sous-titres à l'aide de la technologie de

dotSub respectent les conventions de style et la terminologie standard décidées par l'ICANN.

6.5 Normes terminologiques et de traduction

Terminologie

La compréhension de la terminologie est un point essentiel de la communication de l'ICANN. Les documents de politique de l'ICANN et les informations connexes contiennent de nombreux acronymes et termes spécifiques à l'ICANN ou qui prennent un sens particulier dans le contexte de l'ICANN. C'est pour cette raison que la création d'une base de données terminologique complète dans plusieurs langues doit être le premier investissement dans la professionnalisation du programme de traduction de l'ICANN. La base de données terminologique doit également permettre de clarifier les termes de l'ICANN devant rester en anglais, quelle que soit la langue cible.

Cette base de données centrale combine le glossaire IDN, le glossaire de traduction ICANN et le glossaire de définitions anglaises en ligne (<http://www.icann.org/general/glossary.htm>) existants. Les langues à inclure dans le glossaire sont celles choisies pour les informations de sensibilisation.

La base de données terminologique multilingue ne doit pas être réservée aux traducteurs. Elle doit également être accessible publiquement sur le site Web de l'ICANN pour la communauté et les personnes qui découvrent l'ICANN. Des exemples de bases de données terminologiques créées pour d'autres organisations internationales peuvent être consultés à la page <http://jiamcatt.unsystem.org/english/unjiam27.htm>.

La base de données terminologique doit contenir les champs suivants :

- Terme ou concept anglais
- Domaine ICANN ou autres métadonnées
- Acronyme
- Définition anglaise
- Équivalent dans chacune des langues cibles de « sensibilisation »
- Définition dans chacune des langues cibles de « sensibilisation » (facultatif)
- Variantes

Le Coordinateur de la traduction doit s'assurer que la base de données terminologique est à jour et contient les termes et acronymes de l'ICANN les plus récents, y compris leurs équivalents approuvés dans les langues cibles. Le traducteur doit mettre à jour continuellement les termes de la base de données.

Normes relatives à la qualité des traductions

Afin de produire des traductions utilisables par le public visé, la traduction littérale de n'importe quel texte source doit être évitée à tout prix. Il est essentiel que le concept ou le processus décrit dans le document source anglais soit compris et rendu dans chaque langue cible. Les traducteurs travaillant sur des contenus de l'ICANN doivent donc être parfaitement familiers avec l'histoire de l'ICANN, ses objectifs, sa structure organisationnelle, ses processus, son langage et sa terminologie.

Le traducteur, en collaboration avec un Comité de traduction, doit faciliter la formation et l'intégration des nouveaux traducteurs qui commencent à travailler sur des documents ou des contenus de l'ICANN. De plus, une voie de communication directe doit être également établie entre les traducteurs et les membres de la communauté ICANN de même langue maternelle pouvant apporter une assistance continue et/ou évaluer la qualité du document traduit. Cette relecture ne doit pas se concentrer uniquement sur la langue ou la qualité de la traduction mais avant tout sur l'*utilisation* du document traduit. En d'autres termes : la version traduite est-elle compréhensible et reflète-t-elle avec exactitude le message du document source anglais ? Les avantages offerts aux membres de la communauté ICANN bénévoles qui fournissent ces services de relecture ou de soutien à la traduction restent à définir.

Les membres de la communauté ICANN chargé de la relecture des traductions doivent avoir à leur disposition suffisamment d'informations sur ce qu'il est attendu d'eux. Par exemple :

- Quels sont les éléments importants sur lesquels se concentrer lors de la relecture, c'est-à-dire non seulement la langue/le style, mais aussi le fait que la traduction transmette correctement et clarifie le message du document.
- Vérification du respect de la terminologie standard et des règles de style définies par l'ICANN.
- Les moyens de signaler les problèmes détectés dans les traductions.
- La compréhension par le traducteur des buts, des objectifs et des processus de l'ICANN.
- L'impression générale de la traduction.

Si la qualité est globalement médiocre, le relecteur ne doit pas passer son temps à corriger ou refaire la traduction mais doit avertir immédiatement le traducteur afin que la traduction soit améliorée avant une nouvelle relecture.

Le traducteur en charge de la coordination du processus de traduction et des cycles de relecture demandera à chaque relecteur ICANN de noter la traduction et consignera ces résultats afin de pouvoir analyser les performances du traducteur dans chaque langue cible.

7. Annexe A : Statistiques du site Web de l'ICANN

Statistiques du site Web principal de l'ICANN (<http://icann.org>) :

| | Pays | Nombre de visites | Pourcentage (ordre décroissant) |
|-----|---|-------------------|---------------------------------|
| 1. | États-Unis (US) | 4 312 411 | 54,06 % |
| 2. | Chine (CN) | 358 354 | 4,49 % |
| 3. | Royaume-Uni (UK) | 269 492 | 3,38 % |
| 4. | Allemagne (DE) | 235 013 | 2,95 % |
| 5. | Japon (JP) | 223 210 | 2,80 % |
| 6. | Canada (CA) | 206 159 | 2,58 % |
| 7. | France (FR) | 192 122 | 2,41 % |
| 8. | Australie (AU) | 124 200 | 1,56 % |
| 9. | Espagne (ES) | 110 763 | 1,39 % |
| 10. | Pays-Bas (NL) | 105 832 | 1,33 % |
| 11. | Inde (IN) | 94 421 | 1,18 % |
| 12. | Singapour (SG) | 91 611 | 1,15 % |
| 13. | Italie (IT) | 78 450 | 0,98 % |
| 14. | Fédération de Russie (RU) | 73 084 | 0,92 % |
| 15. | Suède (SE) | 72 610 | 0,91 % |
| 16. | Turquie (TR) | 66 223 | 0,83 % |
| 17. | Israël (IL) | 64 784 | 0,81 % |
| 18. | Brésil (BR) | 63 315 | 0,79 % |
| 19. | Europe de l'Ouest - pays non précisé (EU) | 58 332 | 0,73 % |
| 20. | Belgique (BE) | 56 176 | 0,70 % |
| | Sous-total | 6 856 562 | 85,96 % |
| | Autre | 1 120 128 | 14,04 % |
| | Total | 7 976 690 | 100,00 % |

Statistiques du site Web de l'ICANN dédié à la participation du public (<http://public.icann.org>) :

| | | | |
|----|------------------|---------|---------|
| 1. | États-Unis (US) | 118 162 | 72,56 % |
| 2. | Suède (SE) | 8 364 | 5,14 % |
| 3. | Chine (CN) | 3 525 | 2,16 % |
| 4. | Japon (JP) | 2 634 | 1,62 % |
| 5. | France (FR) | 2 411 | 1,48 % |
| 6. | Allemagne (DE) | 2 299 | 1,41 % |
| 7. | Équateur (EC) | 1 980 | 1,22 % |
| 8. | Royaume-Uni (UK) | 1 674 | 1,03 % |
| 9. | Canada (CA) | 1 399 | 0,86 % |

| | | | |
|-----|--|---------|----------|
| 10. | Norvège (NO) | 1 390 | 0,85 % |
| 11. | Roumanie (RO) | 1 123 | 0,69 % |
| 12. | Corée du Sud (KR) | 1 120 | 0,69 % |
| 13. | Fédération de Russie (RU) | 974 | 0,60 % |
| 14. | Espagne (ES) | 849 | 0,52 % |
| 15. | Australie (AU) | 788 | 0,48 % |
| 16. | Belgique (BE) | 705 | 0,43 % |
| 17. | Arabie Saoudite (SA) | 662 | 0,41 % |
| 18. | Pays-Bas (NL) | 661 | 0,41 % |
| 19. | Europe de l'Ouest - pays non précisé (EU) | 649 | 0,40 % |
| 20. | République tchèque (CZ) | 626 | 0,38 % |
| | Sous-total | 151 995 | 93,34 % |
| | Autre | 10 851 | 6,66 % |
| | Total | 162 846 | 100,00 % |

**Visites sur le site Web de la conférence de Los Angeles
(<http://losangeles2007.icann.org>)**

| | | | |
|-----|--|--------|----------|
| 1. | États-Unis (US) | 51 985 | 63,09 % |
| 2. | Japon (JP) | 3 419 | 4,15 % |
| 3. | Chine (CN) | 2 981 | 3,62 % |
| 4. | Allemagne (DE) | 2 069 | 2,51 % |
| 5. | Suède (SE) | 1 710 | 2,08% |
| 6. | France (FR) | 1 385 | 1,68 % |
| 7. | Royaume-Uni (UK) | 1 340 | 1,63 % |
| 8. | Canada (CA) | 1 243 | 1,51 % |
| 9. | Australie (AU) | 1 014 | 1,23 % |
| 10. | Taiwan (TW) | 896 | 1,09 % |
| 11. | Roumanie (RO) | 723 | 0,88 % |
| 12. | Pays-Bas (NL) | 559 | 0,68 % |
| 13. | Espagne (ES) | 555 | 0,67 % |
| 14. | Italie (IT) | 525 | 0,64 % |
| 15. | Singapour (SG) | 523 | 0,63 % |
| 16. | Fédération de Russie (RU) | 511 | 0,62 % |
| 17. | Uruguay (UY) | 459 | 0,56 % |
| 18. | Brésil (BR) | 453 | 0,55 % |
| 19. | Europe de l'Ouest - pays non précisé (EU) | 449 | 0,54 % |
| 20. | Corée du Sud (KR) | 448 | 0,54 % |
| | Sous-total | 73 247 | 88,90 % |
| | Autre | 9 146 | 11,10 % |
| | Total | 82 393 | 100,00 % |

**Visites sur le site Web de la conférence régionale de Taiwan
(<http://taipei2007.icann.org>)**

| | | | |
|-----|------------------------------|--------|----------|
| 1. | Taiwan (TW) | 5 402 | 33,46 % |
| 2. | États-Unis (US) | 5 069 | 31,39 % |
| 3. | Chine (CN) | 1 467 | 9,09 % |
| 4. | Japon (JP) | 823 | 5,10 % |
| 5. | Australie (AU) | 329 | 2,04 % |
| 6. | Roumanie (RO) | 266 | 1,65 % |
| 7. | Allemagne (DE) | 209 | 1,29 % |
| 8. | Singapour (SG) | 200 | 1,24 % |
| 9. | Hong Kong (HK) | 177 | 1,10 % |
| 10. | Suède (SE) | 143 | 0,89 % |
| 11. | Royaume-Uni (UK) | 136 | 0,84 % |
| 12. | Fédération de Russie (RU) | 112 | 0,69 % |
| 13. | Canada (CA) | 106 | 0,66 % |
| 14. | Viêt Nam (VN) | 96 | 0,59 % |
| 15. | Pays-Bas (NL) | 94 | 0,58 % |
| 16. | France (FR) | 92 | 0,57 % |
| 17. | Espagne (ES) | 84 | 0,52 % |
| 18. | Corée du Sud (KR) | 68 | 0,42 % |
| 19. | Île Maurice (MU) | 65 | 0,40 % |
| 20. | Italie (IT) | 57 | 0,35 % |
| | Sous-total des lignes 1 à 20 | 14 995 | 92,87 % |
| | Autre | 1 152 | 7,13 % |
| | Total | 16 147 | 100,00 % |

Statistiques du blog de l'ICANN

| | | | |
|-----|------------------------------|---------|---------|
| 1. | États-Unis (US) | 134 030 | 46,27 % |
| 2. | Canada (CA) | 15 278 | 5,27 % |
| 3. | France (FR) | 13 369 | 4,61 % |
| 4. | Royaume-Uni (UK) | 11 816 | 4,08 % |
| 5. | Japon (JP) | 11 618 | 4,01 % |
| 6. | Allemagne (DE) | 9 323 | 3,22 % |
| 7. | Espagne (ES) | 8 872 | 3,06 % |
| 8. | Irlande (IE) | 8 320 | 2,87 % |
| 9. | Chine (CN) | 6 581 | 2,27 % |
| 10. | Ukraine (UA) | 5 606 | 1,94 % |
| 11. | Fédération de Russie (RU) | 5 387 | 1,86 % |
| 12. | Inde (IN) | 4 885 | 1,69 % |
| 13. | Europe de l'Ouest - pays non | 3 663 | 1,26 % |

| | | | |
|-----|-----------------------|---------|----------|
| | précisé (EU) | | |
| 14. | Nouvelle-Zélande (NZ) | 3 550 | 1,23 % |
| 15. | Suède (SE) | 3 484 | 1,20 % |
| 16. | Australie (AU) | 3 376 | 1,17 % |
| 17. | Portugal (PT) | 2 559 | 0,88 % |
| 18. | Italie (IT) | 2 536 | 0,88 % |
| 19. | Hong Kong (HK) | 2 370 | 0,82 % |
| 20. | Luxembourg (LU) | 2 112 | 0,73 % |
| | Sous-total | 258 735 | 89,31 % |
| | Autre | 30 964 | 10,69 % |
| | Total | 289 699 | 100,00 % |

8. Annexe B : Statistiques relatives aux conférences de l'ICANN

| | TOTAL | | Los Angeles 2007 | |
|-------------|--------------|---------|------------------|---------|
| 1 Anglais | 3 079 | 47,11 % | 705 Anglais | 68,38 % |
| 2 Portugais | 1 051 | 16,08 % | 113 Français | 10,96 % |
| 3 Français | 863 | 13,20 % | 59 Espagnol | 5,72 % |
| 4 Allemand | 423 | 6,47 % | 49 Allemand | 4,75 % |
| 5 Espagnol | 360 | 5,51 % | 26 Chinois | 2,52 % |
| 6 Italien | 204 | 3,12 % | 24 Japonais | 2,33 % |
| 7 Arabe | 170 | 2,60 % | 22 Portugais | 2,13 % |
| 8 Chinois | 158 | 2,42 % | 21 Arabe | 2,04 % |
| 9 Japonais | 151 | 2,31 % | 7 Coréen | 0,68 % |
| 10 Coréen | 77 | 1,18 % | 5 Italien | 0,48 % |
| | 6 536 | | 1 031 | |

Conférences incluses dans ces statistiques :

- Los Angeles (oct. 2007)
- Porto Rico (juin 2007)
- Lisbonne (mars 2007)
- Sao Paolo (déc. 2006)
- Kuala Lumpur (juil. 2004)
- Rome (mars 2004)
- Carthage (oct. 2003)
- Montréal (juin 2003)